

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

11 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi onze décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du premier décembre 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GÓMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

**Absente ayant donné pouvoir** :

Mme Stéphanie BELLANGER donne procuration à M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**06. Présentation de l'appel à projets sportifs*****Monsieur ANGOMARD rapporte :***

L'activité physique est sans conteste un déterminant de la santé à tous âges de la vie. Elle est également un facteur d'intégration et de maintien des liens sociaux.

La Ville d'Orvault s'est donnée, ainsi qu'à tous les acteurs de sport sur la commune, un projet ambitieux pour développer le sport pour toutes et tous, et sous toute forme de pratique. Il est proposé de créer un fonds d'aide aux projets sportifs qui s'inscrivent dans les objectifs du Projet Sportif Orvaltais.

Le projet de règlement de cet appel à projets sportifs a été élaboré par un groupe de travail ad hoc composé d'une dizaine de membres émanant du Conseil consultatif du sport. Il s'est réuni à trois reprises.

La Ville d'Orvault veut soutenir, via ce fonds, le sport pour tous et particulièrement les projets inclusifs, les projets à destination des publics éloignés et les projets ayant des visées de sport santé ou d'éducation par le sport.

Une attention particulière sera portée aux projets qui croisent plusieurs objectifs ainsi qu'aux projets émergents, aux projets innovants ou expérimentaux qui permettent de renouveler la vie associative et sportive au bénéfice des citoyennes et citoyens orvaltais.

L'aide consistera en un soutien financier ou une aide en nature. La subvention pourra atteindre 3 000 € maximum. L'aide n'a pas un caractère pérenne mais sera renouvelable une fois.

L'appel au projet se distingue de la subvention de fonctionnement attribuée aux clubs sportifs.

Ce dispositif ne concerne en aucun cas des projets d'investissements en lien avec des équipements, des espaces d'accueil de publics et de pratiques sportives (construction, rénovation, extension, modification du bâtiment ou des espaces extérieurs).

La dotation annuelle du fonds proposée dans le cadre du budget 2024 sera fixée à 12 000 €.

#### Conditions pour candidater :

- Bénéficiaire : association dont l'action se déploie sur le territoire orvaltais.
- Le projet, l'action, la méthode, les bénéficiaires, les modes d'intervention doivent avoir une dimension nouvelle, expérimentale, innovante ou émergente.
- Le projet d'un ou plusieurs événement(s) doit s'inscrire dans une démarche de transition écologique respectant la charte de transition écologique métropolitaine ainsi que les critères orvaltais d'éco-manifestation.
- Un même projet ne peut être subventionné deux fois dans le cadre du Fonds d'Aide mais peut cependant s'étaler sur 2 exercices budgétaires.
- Il ne peut se cumuler avec un autre appel à projet de la Ville d'Orvault mais peut se cumuler avec un autre appel à projet public ou privé.

#### Procédure de sélection :

- Dans un premier temps, pour la phase de présélection le dossier comprend :
  - Un dossier de présentation synthétique du projet (5 pages maximum)
  - Un budget prévisionnel
  - S'il s'agit d'un événement, la charte de transition écologique métropolitaine complétée et signée ainsi que l'engagement à respecter les critères orvaltais d'éco-manifestation.
- Le dossier de présentation synthétique du projet précise :

- Les objectifs et modalités de cette initiative ainsi que la démarche de réalisation en particulier en cas d'articulation nécessaire avec d'autres projets existants sur le territoire
  - La méthode de conduite du projet au regard des objectifs fixés en termes qualitatifs et en termes quantitatifs
  - Le(s) partenariat(s) mobilisé(s)
  - La démarche d'évaluation et les indicateurs de résultat
  - Le plan de financement envisagé.
- Dans un deuxième temps, si le dossier est recevable, pour être instruit, il réunit :
- Un RIB récent
  - En cas de première demande de subvention auprès de la ville d'Orvault: l'attestation de parution au Journal Officiel, les statuts et la liste des dirigeants de l'association.

### Calendrier de la procédure

1. Dépôt des demandes avant le 25 février
  - Éventuellement seconde session, selon consommation de l'enveloppe financière, avec dépôt des demandes avant le 31 août.

– Prise de contact avec le service en charge du dispositif le plus tôt possible pour vérifier l'éligibilité du projet (par mail à [PSO@mairie-orvault.fr](mailto:PSO@mairie-orvault.fr)).

– Envoi du dossier de présentation synthétique et du budget prévisionnel.

– Présentation du projet à une « commission appel à projets sportifs » chargée d'émettre un avis.

  - Cette commission est composée d'élus et de membres représentatifs de la diversité du conseil consultatif du sport. Ces membres sont désignés annuellement par ce conseil, sous la présidence de l'adjoint au Maire délégué aux sports et au patrimoine bâti.
  - Ne pourront siéger dans cette commission des représentants des associations présentant un projet.

– Décision prise par le Conseil Municipal.
  
2. Après réalisation du projet :
  - Dépôt du compte rendu financier dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.
    - Le compte-rendu financier est composé de 4 pages (CERFA N°15059\*01) comprenant :
      - Le bilan qualitatif
      - Un tableau de synthèse des indicateurs et du bilan quantitatif
      - Les données budgétaires chiffrées.
  - Evaluation intermédiaire si le projet se déroule sur 2 exercices avec un compte-rendu financier intermédiaire.
  - Restitution de la somme si le projet n'a pas été réalisé.

## **DECISION**

Sur proposition de la commission Culture, Sports, Coopération Internationale et Patrimoine Bâti et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un fonds d'aide aux projets sportifs qui répondent aux objectifs du PSO, doté de 12 000 € pour 2024
- **APPROUVE** le calendrier et la procédure de l'appel à projets sportifs décrits ci-dessus
- **AUTORISE** M. le Maire à lancer la campagne de l'appel à projets sportifs et à mettre en œuvre le fonds d'aide dans les conditions ainsi définies.

Les crédits seront prévus sur le compte 326.65748 du budget primitif.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 12 décembre 2023

Pour le Maire  
**Le Directeur général**

**Le secrétaire de séance**



**Jean-François MAISONNEUVE**

**Linda PAYET**

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 12 DEC. 2023

Et par publication le : 12 DEC. 2023



## Charte de transition écologique des événements

Cette charte vise à intégrer la transition écologique dans votre événement : mobilité, réduction des déchets, alimentation de proximité, etc., mais aussi accès pour tous. Elle inscrit les associations orvaltaises également dans l'engagement à respecter les critères orvaltais d'éco-manifestation (à télécharger sur Orvault.fr).

Pour vous accompagner, Orvault et la Métropole mettent à votre disposition un appui gratuit :

- des modules de montée en compétence tout au long de l'année : <https://www.reseau-eco-evenement.net/formations>
- un dispositif d'appui pour des événements supérieurs à 250 personnes <https://www.orvault.fr/vie-pratique/le-coin-des-associations/organiser-une-manifestation> ou des démarches et des conseils le site de la Ville d'Orvault : [https://www.orvault.fr/sites/default/files/developpement\\_durable/fiches\\_ecomanifestations\\_0.pdf](https://www.orvault.fr/sites/default/files/developpement_durable/fiches_ecomanifestations_0.pdf) ou via l'association : <https://www.reseau-eco-evenement.net>

<b>NOM de l'événement :</b>	
<b>DATE de l'événement :</b>	
<b>NOM de l'organisateur :</b>	
<b>COURRIEL de l'organisateur :</b>	
<b>TÉLÉPHONE de l'organisateur :</b>	

<b>1 - RESPECT DU SITE D'ACCUEIL</b>	
Je prévois une demande de collecte des déchets dans le dossier de demande de manifestation	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> PAS DE DECHETS
Je sollicite l'avis d'une association environnementale ou de la Ville pour tout événement organisé sur un site naturel (ex : bords de Loire ou rivière, espace boisé).	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> L'EVENEMENT N'A PAS LIEU SUR UN SITE NATUREL
<b>2 - PENSER EVOLUTION ENERGETIQUE</b>	
Je dimensionne les besoins en électricité dans une logique de sobriété (cf. fiche "électricité" du dossier de demande de manifestation de la Ville).	<input type="checkbox"/> SUR UN SITE NATUREL <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> PAS DE BESOIN EN ELECTRICITE
Je choisis un site raccordé au réseau électrique pour minimiser l'usage de groupes électrogènes à énergie fossile.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> PAS DE BESOIN EN ELECTRICITE
<b>3 - FAVORISER DES DEPLACEMENTS DURABLES</b>	
Je prévois mon événement sur un lieu desservi par les transports en commun et à vélo via les informations sur <a href="http://ww.destineo.fr">ww.destineo.fr</a> et sur <a href="http://geovelo.com">geovelo</a> .	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON CONCERNE
J'installe un parking vélos au cœur de l'événement correspondant à 10% de la jauge public (cf. guide bien accueillir les cyclistes de Place au vélo) et j'emprunte au service fêtes et manifestation de la Ville	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> LE SITE D'ACCUEIL EST DEJA BIEN EQUIPE EN APPUIS VELOS

d'Orvault le matériel pour constituer les appuis vélo.	
J'informe mon public de toutes les solutions d'accès et de stationnements mis en place et j'incite le public à faire du covoiturage ou à utiliser les parkings relais.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> J'AI BESOIN D'UNE FORMATION GRATUITE
<b>4 – CONSOMMER PLUS DURABLE</b>	
J'intègre dans l'offre de restauration au moins une offre végétarienne et de saison.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> PAS DE RESTAURATION <input type="checkbox"/> J'AI BESOIN D'INFORMATIONS
Je mets en place un système de redistribution ou de don des aliments non consommés ou des invendus alimentaires.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> PAS DE RESTAURATION <input type="checkbox"/> J'AI BESOIN D'UNE FORMATION GRATUITE
<b>5 – VERS LE ZERO DECHET</b>	
J'ai mis en place une démarche Zéro gobelet plastique jetable (PLA ou bioplastique y compris)*	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> J'AI BESOIN D'INFORMATIONS SUR LES ALTERNATIVES <input type="checkbox"/> JE N'UTILISE PAS DE VAISSELLE
J'installe un tri des déchets recyclables et verre en zone publique.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> J'AI BESOIN D'UNE FORMATION GRATUITE <input type="checkbox"/> PAS DE DECHETS SUR MON EVENEMENT
<b>6- UN EVENEMENT POUR TOUS</b>	
Je nomme ou forme un référent accessibilité (prise en compte de la diversité des besoins de chacun, qu'ils soient associés à des questions d'accueil, de mobilité, de sécurité ou plus simplement de respect).	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> J'AI BESOIN D'INFORMATIONS
Je consulte les ressources disponibles sur le territoire (par exemple sur <a href="http://www.reseau-ecoevenement.net/ressources/accessibilite">www.reseau-ecoevenement.net/ressources/accessibilite</a> ).	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> JE CONNAIS DEJA CES OUTILS
<b>7 – S'ORGANISER ET PROGRESSER</b>	
Je réalise un bilan des actions de cette charte (obligatoire pour demander un dossier de subvention en année N+1).	<input type="checkbox"/> OUI (OBLIGATOIRE)
J'envisage d'éco-labelliser mon événement (ex : <a href="http://www.reseau-ecoevenement.net/label">www.reseau-ecoevenement.net/label</a> ).	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> JE SOUHAITE EN SAVOIR PLUS <input type="checkbox"/> NON

**CHARTRE COMPLÉTÉE le :** \_\_\_\_\_  
**NOM et PRÉNOM du signataire de la charte :**

\* L'utilisation de plastique jetable sur les événements (gobelets, verres et assiettes jetables de cuisine pour la table, pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verre jetables, plateaux-repas, pots à glace, saladiers, boîtes et bâtonnets mélangeurs pour boissons en matière plastique) est interdite depuis le 1er janvier 2020, conformément aux dispositions de l'article L541-10-5 du code de l'environnement.